

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 80 (1929)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

devis définitif de l'entreprise sera présenté à l'assemblée générale de Liestal.

6° Nomination du jury chargé de l'examen des travaux présentés dans le concours sur l'alimentation en bois indigènes de râperie. Celui-ci sera composé comme suit : MM. *Graf*, président de la Société forestière suisse; *Du Pasquier*, inspecteur forestier, à Areuse, et *Brunnhofer*, Kreisoberförster, à Aarau. M. Graf fonctionnera comme président.

7° Depuis la dernière séance du comité, ce dernier a été prié d'intervenir, en liaison avec l'Association suisse d'économie forestière, en faveur de l'utilisation du charbon de bois comme carburant pour la traction des auto-camions. Il est pris note avec satisfaction que, dès lors, la commission technique de la dite Association a résolu de s'occuper de la question; elle a décidé d'entreprendre une action dans ce sens. Notre comité permanent était représenté quand fut prise cette décision.

L'Office forestier central a, d'accord avec les représentants de l'industrie du bois, fait des démarches en vue d'une propagande systématique ayant pour but d'intensifier l'utilisation du bois dans la construction. Notre comité se doit d'appuyer énergiquement de telles démarches.

---

## COMMUNICATIONS.

---

### **Course d'été de la Société vaudoise de sylviculture, des 30 mai et 1<sup>er</sup> juin 1929.**

Les assemblées d'été de la Société vaudoise de sylviculture présentent entre elles des différences très marquées, suivant que leur intérêt réside dans le côté polémique ou didactique de l'objet choisi : c'est ainsi que nous avons eu des courses destinées à soulever la discussion sur la question sylvo-pastorale, sur la coupe rase, les reboisements, les moyens de transport, etc. Le programme de 1929 se distingue par l'absence de tout sujet de controverse; on nous a montré de belles forêts, des conversions de taillis en bonne voie, des sites remarquables et des curiosités naturelles. L'accueil très hospitalier de municipalités, qui témoignent aux forestiers une sympathie et une confiance très flatteuse, ajoute à l'impression de sérénité qui se dégage de ces deux jours passés sur les flancs du Jura.

Vallorbe est malheureusement située un peu loin pour quelques-uns d'entre nos membres, si bien que nous avons à regretter l'absence de nos collègues des autres cantons romands; nous sommes, par contre, gratifiés de la présence d'un forestier français, M. *Prieur*, de Pontarlier, et de M. *Jobez*, fils, ingénieur à Morez.

M. *J. Bornand* ouvre la séance administrative, au Casino de Vallorbe, alors qu'il est bien près de midi, mais son sourire prometteur nous rassure : on sait qu'on n'en aura pas pour longtemps ! La liste

des excusés est assez longue, ce qui prouve que, parmi les absents, plusieurs ont pensé à nous et nous le font savoir. M. G. Jaillet, syndic de Vallorbe, exprime sa satisfaction d'être des nôtres, et il le prouvera en nous accompagnant durant les deux jours, ainsi que M. Meylan, municipal de la section des forêts. Puis la parole est donnée à M. Monachon, inspecteur forestier, dont l'arrondissement sera visité le second jour, pour une orientation générale. M. Biolley, inspecteur communal à Vallorbe,<sup>1</sup> fait un exposé détaillé de la situation des forêts soumises à sa gérance. Cet après-midi nous en traverserons une partie en nous rendant à la source de l'Orbe. Au moment de lever la séance, on apprend que la Société s'est accrue de quatre nouveaux membres. Puis chacun se rend à table, où l'on surprend, dans les conversations particulières, le mot « truite » qui revient souvent.

L'après-midi est consacré à la visite des div. 4, 14 et 15 de la série C auxquelles on accède par le chemin des chômeurs. M. Biolley, auteur du projet, nous apprend dans quelles circonstances ce chemin fut entrepris, en 1922, pour fournir de l'occupation aux ouvriers sans travail de Vallorbe. Devisés à 54.000 fr., ces 600 mètres de route forestière ont coûté 62.000 fr. sur lesquels 43.800 furent couverts par des subsides. La route de Plan St-Jean à la Cergniaz, longue de 1750 mètres, exécutée en « régie intéressée », revint à 50.000 fr. seulement.

A la première halte, nous nous trouvons en plein taillis fureté, dont la conversion en futaie est déjà très avancée. M. Moreillon, inspecteur forestier, rappelle avec quelle rapidité la municipalité de Vallorbe avait accepté, à l'époque, l'idée de cette conversion, qui devait pendant plusieurs années entraîner une diminution notable des produits, puisque la coupe allait désormais épargner les plus grosses tiges que l'on furetait jusqu'alors.

M. de Luze fait ressortir les avantages que cette prévoyante mesure va entraîner d'ores et déjà. Cette remarque nous amène tout naturellement à discuter la question si actuelle de l'écoulement des bois de feu, des bois feuillus en particulier : si l'on peut orienter la futaie de hêtre vers la production de traverses et finalement des sciages, au lieu de s'en tenir aux stères toujours moins recherchés, on aura fait une œuvre utile. MM. Aubert et Francey participent à la discussion qui glisse toujours plus sur le terrain commercial, suivant la tendance actuelle de tous les sylviculteurs conscients de leur rôle économique. M. le syndic nullement désarmé par les arguments avancés, et qui semblaient au début un peu contradictoires, remercie les forestiers et exprime son intérêt pour la discussion qui vient d'avoir lieu. Nous traversons quelques peuplements de résineux pour

---

<sup>1</sup> Vallorbe. 6 séries, 35 divisions; 1371 ha de sol forestier. — Possibilité, 5150 m<sup>3</sup>. Aménagement Petitmermet, révisé en 1925 par J.-L. Biolley.

aboutir au « syndic des sapins », bel arbre de 48 m de haut et 3 m de circonférence.

\* \* \*

Nous avons le privilège de posséder parmi nous M. *Muhlethaler*, professeur à Vallorbe, qui veut bien nous donner un aperçu de l'aspect géologique de la région. Si le temps n'était pas si mesuré, il serait bien tentant de prolonger cet exposé en poussant M. Muhlethaler sur le sujet qu'il nous fait entrevoir : « L'état du sous-sol et son influence sur la végétation. » Mais un autre phénomène sollicite notre attention, c'est la résurgence de l'Orbe, autrement dit sa sortie de la roche, après son passage à travers la montagne. Le trajet suivi par l'eau du Lac de Joux avant d'arriver à la source de la « Dernier », doit être assez compliqué, à en juger par le temps mis par les colorants à franchir une si courte distance. La pluie, qui s'est abstenue tout l'après-midi, arrive à l'instant précis où un asile se dresse devant nous; c'est le « Chalet de la Source », où une collation nous attend.

Le banquet, suivi de la partie familière, rassemble l'assistance dans la grande salle du Casino. Une surprise a été ménagée par nos hôtes: c'est la présence de l'harmonie *l'Avenir* qui nous donne sans compter les meilleurs morceaux de son répertoire. M. *Bornand* a bien à faire à remercier Vallorbe, en la personne de son syndic, pour l'accueil si empressé dont nous sommes l'objet. Dans sa réponse, M. le syndic trouve une parole aimable pour chacun. M. le député *Golay*, bien connu de ceux qui pratiquent la pêche, nous gratifie d'un discours bien tourné, dont chacun apprécie la cordialité.

Avant de quitter Vallorbe, nous voulons féliciter la municipalité de l'intérêt qu'elle porte à son magnifique domaine de 1371 ha de forêt productrice, doté d'une possibilité de 5150 m<sup>3</sup>. Nous voulons la féliciter également d'en avoir confié la gérance à un technicien distingué et actif comme M. *J.-L. Biolley*.

La deuxième journée débute par un court trajet en auto-car, qui nous amène en pleine forêt communale de *Bretonnières*.<sup>1</sup> Nous y sommes reçus par M. *Roy*, syndic et député, auquel les questions forestières semblent très familières, à en juger par la façon compétente dont il en parle. Le peuplement qui se présente à nos yeux est une jeune futaie de sapin blanc avec faible mélange d'épicéa; le rajeunissement y est tout à fait remarquable et les fûts paraissent longs et exempts de toute tare. Hélas, il n'en est pas de même à l'abatage, et la proportion de bois taré y est assez forte, à ce qu'il paraît. M. *Monachon* donne quelques renseignements numériques (400 m<sup>3</sup> par ha, 7 et même 11,6 m<sup>3</sup> d'accroissement annuel par ha). La discussion s'engage sur la question si actuelle du placement des produits, la

---

<sup>1</sup> *Bretonnières*. 3 séries, 13 divisions; 159 ha de sol forestier. — Possibilité, 350 m<sup>3</sup> futaie, 160 m<sup>3</sup> taillis. Aménagé par Bornand, révisé en 1926 par Monachon.

crise des feuillus, l'opportunité du sapin blanc, etc., autant de sujets qui ont pris la première place dans les controverses forestières.

En quelques instants, les cars nous transportent à *Premier*,<sup>1</sup> où un tout autre genre de peuplement nous est montré. Ici la futaie résineuse, à fort matériel, ne se rajeunit pas encore; elle est en plein accroissement, malgré une proportion de gros bois de 44 %. Une vaste place de chargement, ménagée au raccordement du chemin de dévestiture forestière avec la route cantonale, sert aujourd'hui d'emplacement pour une généreuse collation offerte par la municipalité de Premier. Cette halte permet un échange de politesses entre le président M. Bornand et M. J.-A. Roy, syndic de Premier. Ici encore, les autorités locales entretiennent avec le personnel forestier les relations les plus heureuses et les plus profitables aux forêts communales. Cette fois les cars nous entraînent sur l'autre rive du Nozon et nous déposent au bas d'une côte assez raide, au haut de laquelle se trouve le « Chalet Devant » et une seconde collation. Ces messieurs de *Juriens*,<sup>2</sup> qui nous l'ont préparée, ont une admirable confiance dans la solidité d'appétit des forestiers. La montée permet d'admirer à loisir des peuplements d'aspect varié jusqu'au moment où la div. 6 nous offre, en contrebas du chemin, la vue d'un superbe massif résineux, dont les trouées permettent au regard d'atteindre la plaine de l'Orbe toute estompée de brume ensoleillée. Pendant la collation, M. de Luze, répondant aux aimables paroles de bienvenue de M. Carmentrand, syndic de Juriens, exprime sa prédilection pour les forêts du « bas de la côte » qui longent le Jura : c'est en effet la zone des forêts riches et variées, d'un rajeunissement exceptionnellement aisé et d'un accroissement rapide. Cet avis est partagé par tous ceux que la visite des forêts de Bretonnières, Premier et Juriens a pu convaincre. Au retour, la colonne fait halte auprès d'un énorme bloc erratique dit « la pierre du Chourovain ». M. Moreillon incite la Municipalité à en faire don à la Société vaudoise des sciences naturelles, afin d'en assurer la conservation. La municipalité se déclare prête à soumettre cette proposition au conseil général. Le retour s'effectue à travers les côtes de la série A de Juriens. Un dernier coup d'œil est accordé à cette belle futaie mélangée, car la course est finie; il ne reste plus qu'à prendre en commun le repas d'adieu servi à Romainmôtier. M. le syndic *Rochaz*, qui vient d'être décoré des palmes académiques, nous fait les honneurs de sa jolie petite cité. Au dessert, il nous lit une notice encyclopédique de sa composition, rappelant tous les titres de Romainmôtier au souvenir des hommes. Les derniers instants avant la dislocation sont consacrés à la visite de l'église romane. Favorisée par un temps, tout d'abord hésitant, puis finalement complètement

---

<sup>1</sup> *Premier*. 3 séries, 12 divisions; 243 ha de sol forestier. — Possibilité, 800 m<sup>3</sup>. Aménagé par Bornand, révisé en 1921 par Monachon.

<sup>2</sup> *Juriens*. 4 séries, 13 divisions; 374 ha de sol forestier. — Possibilité, 2000 m<sup>3</sup>. Aménagé par Siebenmann; révisé en 1926 par Monachon.

raffermi, cette course laissera le souvenir d'une excursion pleine d'agrément, où la bonne humeur, constamment entretenue par les nombreuses collations et les paroles aimables échangées entre visiteurs et municipaux, a régné sans effort. Aux inspecteurs qui ont assumé la tâche d'organiser ces deux journées, nous exprimons nos félicitations d'avoir à gérer d'aussi belles propriétés forestières, et nos remerciements pour nous les avoir si bien fait visiter. S. C.

---

### **Les deux grands mélèzes de Blitzingen.**

Au cours d'une randonnée qui nous amena, l'an dernier, au col de la Furka, nous eûmes l'occasion de parcourir l'intéressante vallée de Conches, dans le canton du Valais. Arrivé à la hauteur du village



Phot. Dr. F. Fankhauser, à Berne

Les deux grands mélèzes de Blitzingen (Valais)

de *Blitzingen*, joliment perché aux bords du Rhône, entre Münster et Fiège (Fiesch), il nous revint en mémoire que M. Coaz, dans son « Album des beaux arbres de la Suisse », signale un très beau mélèze croissant à proximité de ce village. L'occasion était propice d'aller l'examiner de près.

Nous eûmes la surprise de constater qu'en réalité ils sont deux, également dignes d'admiration. Ces magnifiques spécimens du mélèze croissent sur la rive gauche du Rhône, à proximité immédiate du village, soit à l'altitude de 1300 m, sur le bord d'un étroit couloir. Tout autour, le sol est couvert d'un abondant recrû naturel du mélèze.

Les dimensions de ces deux arbres remarquables nous ont été aimablement communiquées par M. P. *Kuntschen*, inspecteur forestier de l'arrondissement. Les voici :

Arbre supérieur : circonférence à 1,3 m, 4,90 m;  
hauteur totale 47 m.

Arbre inférieur : circonférence à 1,3 m, 5,80 m;  
hauteur totale 48 m.

Ces deux arbres sont en très bon état. Cependant, le plus beau, soit celui du bas, est sec en cime. H. B.

---

## CHRONIQUE.

---

### Cantons.

**Valais.** *Une décision importante du Conseil d'Etat touchant la création de pépinières forestières.* Le canton du Valais possède 70 pépinières forestières qui occupent une surface totale de 321 ares. Leur production annuelle peut être évaluée à 100.000 plants d'essences diverses. Or, les plantations en cours dans ce canton exigent un nombre beaucoup plus considérable, soit, en moyenne, 300.000 plants par an; une moitié est utilisée à la création de nouvelles forêts, l'autre au reboisement de clairières et à la reconstitution de forêts détruites. Si cette reconstitution des surfaces dénudées est poussée activement, le Valais pourra utiliser facilement 500.000 plants par an, cela pendant une vingtaine d'années.

Afin d'intensifier la production des plants et de pouvoir mettre à disposition du personnel forestier un matériel de culture de provenance indigène, le Conseil d'Etat du Valais, le 29 mars dernier, a promulgué un arrêté concernant la création de pépinières forestières. En voici les dispositions :

« *Article premier.* — Il sera créé dans chaque commune ou groupement de communes, sur le préavis de l'inspecteur forestier d'arrondissement, une ou plusieurs pépinières destinées à la production des plants forestiers.